



Avant-projet d'accord approuvant l'élection du Bureau exécutif du Conseil des ministres

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIII^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Panama City, Panama : le 22 février 2013

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIII ème REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES Panama City, Panama : le 22 février 2013

Accord No. 2/13

ELECTION DU BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres,

Vu :

L'article XI, paragraphes 1 et 2 de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe ;

L'accord No. 9/95;

L'accord No. 11/99;

Convient:

Que le Bureau exécutif du Conseil des Ministres, dont le mandat commencera à la conclusion de la XVII^e Réunion ordinaire du Conseil des ministres et prendra fin à la conclusion de la XVIII^e Réunion ordinaire du Conseil des ministres, sera composé ainsi :

Conseil des Ministres

Président : Mexico

Viceprésident : Cuba

Viceprésident : Honduras

Rapporteur : Haiti